APRÈS ART. 1ER CBA N° 304

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°526)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 304

présenté par M. Breton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER CBA, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.